

# POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



AIDE HABITAT DURABLE - Plan Habitat 2020

## DEMANDE DE SUBVENTION

POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR

Air/eau  Géothermique  Solarothermique

**ATTENTION : Avis obligatoire de l'Espace INFO >ÉNERGIE**

Nom, prénom du demandeur de l'aide :

Nom, prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

E-mail :

### PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :

- La fiche technique (au verso) pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, géothermique ou solarothermique (à remplir avec l'entreprise),
- Une copie du devis de l'installateur RGE<sup>(1)</sup>,
- Attestation de la certification RGE de l'installateur,
- Les copies intégrales du dernier avis d'imposition sur le revenu de tous les occupants du logement, de la dernière taxe d'habitation et de la dernière taxe foncière (si acquisition récente, attestation notariale d'achat).
- Un RIB ou un RIP.

<sup>(1)</sup> liste des installateurs RGE disponible sur [www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel](http://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

- sollicite, conformément à la fiche technique au verso et aux devis joints, une Aide Habitat Durable pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, géothermique ou solarothermique,
- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- **m'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet (date du courrier accusant réception du dossier complet par le Département de Saône-et-Loire),**
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature

Fait à

le

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée du devis et des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

**Maison Départementale de l'Habitat et du Logement**

**MDHL – ADIL 71**

**94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex**

**FICHE TECHNIQUE**

POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR

 Air/eau    Géothermique    Solarothermique
**ADRESSE DU LOGEMENT OÙ SERONT RÉALISÉS LES TRAVAUX**

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

Nombre d'habitants dans le logement :

**CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT EXISTANT**

Année de construction du bâtiment :

Surface habitable chauffée : m<sup>2</sup>

Mode de chauffage :   électricité   gaz naturel

propane   bois   fioul   pompe à chaleur

chaudière biomasse

autre :

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU CESI**

PAC air/eau

PAC géothermique

PAC solarothermique

PAC à basse température

PAC à moyenne et haute température

PAC dédiée à la production d'eau chaude sanitaire

Rendement énergétique :

%

**IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR**

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

**COÛT DE L'INSTALLATION** - (ne faire figurer que les composants du chauffe-eau solaire individuel)

ÉLÉMENTS DU DEVIS :

Montant : € HT

T.V.A. : €

TOTAL : € TTC

**Aide Habitat durable du Département de Saône-et-Loire : 500 € à 1 500 €**

PRÉVISION DE PROGRAMMATION :

Date de début des travaux :

**CRITÈRES À RESPECTER**

Calcul de l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage

- PAC géothermique eau/eau et PAC air/eau : selon le règlement UE n°813/2013 de la Commission européenne du 2 août 2013
- PAC géothermique sol/eau, pour une température : Du bain d'eau glycolé (norme EN 15879-1) de 4 °C De condensation de 35 °C
- PAC géothermique sol/sol pour une température : D'évaporation fixe de - 5°C De condensation de 35 °C

Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau ≥ 110 %

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée du devis et des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

**Maison Départementale de l'Habitat et du Logement****MDHL – ADIL 71****94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex**